



# DIXIEME DECADE DE SERMONS.

## PREMIER SERMON.

Ephes. IV. v. 28.

*Que celui qui derobboit ne derobbe plus, mais  
que plustost il traueille en œuvrant de  
ses mains en ce qui est bon, afin qu'il ait  
pour departir à celui qui en a besoin.*

### DU LARRÉCIN.



'EST vne regle de iustice, fon-  
dee en la nature, & confermee  
par la Parole de Dieu, qu'il  
faut rendre à chacun ce qui lui  
appartient. A cela rend la plus-  
part des loix ciuiles: c'est la fin  
pour laquelle Dieu a voulu qu'il y ait des Iuges  
& Magistrats, afin que chacun soit maintenu  
en la iuste possession de ses biens, & que ce qui  
a esté iniustement ravi soit restitué. A cette  
mesme fin on met des bornes aux champs, de  
peur qu'un mauuais voisin n'enjambe sur l'he-  
ritage de son prochain.

X. DEC.



Or vn homme est iuste possesseur de quelque chose quand il l'a par donation, ou par succession hereditaire, ou par achat ou eschange, ou pour l'auoir gagnée par son trauail, ou pour l'auoir trouuée : car si apres soigneuse perquisition on ne peut trouuer celui qui l'a perdue, celui qui l'a trouuée la peut garder en bonne conscience, & croire que c'est Dieu qui la lui a donnée.

Si quelcun possede quelque chose par quelque autre moyen, il n'est point iuste possesseur, pource qu'il retient le bien d'autrui sans le consentement du iuste possesseur, soit qu'il l'ait sauié par violence, soit qu'il l'ait attrapée par fraude & mauuais artifice.

Pour nous destourner de cette inclination peruerse par laquelle les hommes sont enclins à s'accommoder du bien d'autrui, contre la Loy de Dieu, qui dit, *Tu ne déroberas point*, nostre Apostre, en ce passage que nous vous auons leu, nous donne deux remedes : à scauoir le trauail, & l'aumosne : Car celui qui trauaille de ses mains pour gagner sa vie, ne pense pas à attrapper le bien d'autrui. Et celui qui donne volontiers de son bien, est fort éloigné de raur ce qui ne lui appartient pas.

Ici on abuse des mots afin de pecher eschofes. Car on appelle larrons ceux qui dérobent peu de chose : mais les grands larrons sont honorés & respectés. Si vn seruiteur domestique a dérobé à son maistre yne douzaine

ne

ne d'escus, il est puni par iustice: Mais celui qui a derobbé cinq cens mille escus, est estimé vn fort homme d'honneur, & homme prudent qui sçait dextrement pouffer sa fortune. Tellement qu'on peut dire à bon droit, que ce petit larron est puni pour n'auoir pas assez derobbé. Comme disoit ce corsaire ou brigand de mer, lequel pris par le Roy Alexandre le Grand, & enquis qui l'auoit meü à s'addonner à vn si meschant mestier, respondit, Sire, ie suis vn brigand pource que ie n'ai qu'vn nauire. Mais si i'auois deux cens galeres armées, comme vostre Majesté, ie serois vn grand Roy. Et ce qui se dit communément n'est que trop veritable, asçauoir que les grands larrons font pendre les petits: & que les loix ressemblent aux toiles d'araigne, où les petites mousches demeurent prises, mais les grosses les rompent & passent à trauers. Et ne craindrai point de dire qu'vn Prince qui à main armée envahit vn pais, où il n'a point de droit, peche contre ce commandement, *Tu ne derobberas point*, combien que ses flatteurs louent sa vaillance, & disent que c'est vn Prince qui s'entend à élargir les limites de son royaume.

Or ce vice d'estre larron a beaucoup de branches & infinies especes. Vn Iuge est larron qui se laisse corrompre par presens, ou qui sous couleur de formalité de iustice, tire les procez en longueur, afin de consumer les parties en despense. Vn Medecin ou Chirurgicalien

est larron, qui entretient long temps vn mal qu'il pourroit guerir en peu de iours. Celui-là aussi est larron qui emprunte en intention de ne payer iamais. Item celui qui prend des intereſts exceſſifs. Et celui qui falſifie des contrats: & celui qui debite des marchandises déloyales: & celui qui transporte les bornes: & celui qui ſe fert de faux poids & de fauſſe meſure, & celui qui par ieux de cartes & de dez, taſche d'attraper le bien de ſon prochain: & celui qui nie le depoſt: & celui qui rogne ou falſifie la monnoye.

Mais le pire larrecin de tous eſt celui qui ſe fait ſous couleur de religion. C'eſt ce que font ceux qui ont redreſſé la banque au temple, laquelle Ieſ. Chriſt auoit renverſée. Qui exercent vn grand trafic d'indulgences & de pardons, & de diſpenſes. Qui reçoient vne piece d'argent pour les confeſſions & abſolutions des pechés. Qui chantent Meſſes pour les morts, afin de tirer les ames du feu de Purgatoire, & les transporter en Paradis, ce qui ne ſe fait point ſans payer. Car en l'Egliſe Romaine on ne dit point d'obits & on ne chante point de Meſſes anniverſaires pour vn qui n'a rien donné. N'eſt pas permis à vn riche de mourir à bon marché. L'auarice du Clergé ſ'eſt rendu la mort tributaire: elle le pince ſur les ſepulcres. Car on eſtime qu'il n'eſt pas raifonnable qu'un homme ſorte d'un feu & entre en Paradis pour neant.

Toutes ces ſortes de larrecin ſont condamnés par la Loy de Dieu. Et S. Paul au 6. chap. de  
la 1. aux

la 1. aux Corinthiens dit, que les larrons & les ravisseurs n'heriteront point le Royaume des cieux: laquelle sentence est fondée en iustice.

1. Car le larron se prend à Dieu, & controule le ses actions, & trouue mauuais le partage que Dieu a fait. Comme s'il disoit à Dieu, Tu as donné trop d'argent à ceux-là, & à moi trop peu. Il veut arracher les bornes que Dieu a mises. Il voudroit faire à Dieu ce que Ioseph vouloit faire à Iacob son pere, changer la situation de ses mains, & l'enseigner à distribuer autrement sa benediction. Il s'approprie comme par droict de bien-seance ce qui ne lui appartient pas.

2. Adjoustez à cela que le larron se desfie de la prouidence de Dieu, & ne croit pas à ses promesses. Il ne se fie pas en la promesse de Iesus Christ, qui dit, Cherchez premierement le regne de Dieu & sa iustice, & toutes les autres choses vous seront données par dessus. Il n'adjouste point de foy aux paroles de S. Paul aux Romains chap. 8. Celui qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous, comment ne nous elargira-il point toutes choses avec lui? Dieu refuseroit-il à ses enfans qui le craignent, le viure & le vestement, qui sont choses qu'il donne liberalement à ses ennemis, voire mesme aux bestes? *I'ay esté ieune, & suis deuenu vieil, & n'ay point veu le iuste abandonné, il preste & donne, & sa posterité est en benediction,* Ps. 90.

Matth. 6

La iuste punition de ceux qui s'enrichissent

par mauuais moyens, est qu'ils sentent vn remors en leur conscience. Ils ne voyent iamais la personne qu'il ont circonuenüe, sans vne secrette accusation. Habakuc au 2. chap. parlant de la maison bastie d'extorsion, dit que *les parois s'entrespondent, & que la traouison respond au bois.* Et S. Iaques au 5. chap. dit, que le salaire des ouvriers iniustement retenu crie, & que ce cri est entré és oreilles du Seigneur des armées. Mais l'homme craignant Dieu ne void rien en sa maison qui ne soit iustement acquis: Ou s'il y reconnoist quelque chose du bien d'autrui, il le fait sortir incontinent, comme on iette hors vn habit pestiferé.

Adjoustez que tout larron est menteur, & tasche de couvrir son larrecin par mensonges & perjures.

Et n'y a rien si contraire à l'aumosne que le larrecin. Car celui là est fort éloigné de donner du sien, qui rait le bien d'autrui. Celui qui dépouille le povre est bien loin de le vestir. Puis donc qu'au iour du iugement, celui qui n'a point vestu le povre quand il en a eu le moyen, est enuoyé aux flammes eternelles: ie vous laisse à penser quelle sera la condamnation de celui qui l'aura dépouillé.

Mesme sans regarder aux punitions apres cette vie, on void par experience que les biens injustement acquis ne prosperent pas. Dieu souffle sur les biens acquis par mauuais moyens. C'est vne glace qui se fond entre les mains. Ils entrent en vne maison pour en sortir, & en  
fortant

fortant entrainer avec soi ce qui y estoit auparavant.

Le ne doute point que la pluspart d'entre nous ne s'estime estre innocent du crime de larrecin, & ne die en soi-mesme, *Je n'as derobé le bien de personne, & n'y a rien chez moy du bien d'autrui.* Mais il y a vne sorte de larrecin dont nous sommes tous coupables. Car quand nous ne glorifions point Dieu, & ne magnifions pas la grandeur de ses œuvres, & de sa bonté envers nous, nous derobbons à Dieu sa louange: Et quand nous employons en chgses vaines le temps qui est deu à bonnes œuvres, nous derobbons à Dieu ce temps-là, & le soustrayons à son seruice. Et retenir la subvention qui est deuë au povre est vne espece de larrecin. Celui qui ne donne pas au povre la subvention qui lui est deuë retient le bien d'autrui, & Dieu lui dira vn iour, *Ren conte de ton administration.*

Mais sur le larrecin se-meuvent quelques difficultés. On demande si vn homme doit estre estimé larron, qui en temps de famine & pressé de necessité, rait du pain exposé en vente, n'ayant moyen de le payer. Salomon au 6. ch. des Proverbes v. 30. semble excuser vn tel homme: seulement il veut que quand il aura le moyen il en rende sept fois autant.

Si quelcun arrache l'espée à vn furieux de peur qu'il ne face du mal, ou à soi, ou à autrui, il ne doit estre appelé larron. Car son but est seulement d'empescher pour vn temps l'usage

de cette espee, & de la rendre à celui auquel il l'a arrachée, quand il sera reuenu à son bon sens.

On demande si Rachel dérobbant les marmouzets de Laban son pere, apres lesquels il idolatroit, a offensé Dieu, & a fait contre le commandement, *Tu ne derobberas point.* Est fort croyable que son but n'estoit pas de destourner son pere d'idolatrie, mais elle a conuoité ces idoles, pource qu'elles estoyent d'or ou d'argent. Et le mensonge dont elle a vsé pour couvrir son larcin ne peut estre excusé. Elle n'a donc point esté sans peché.

L'action des Israelites despoüllans les Egyptiens de leurs vaisselles d'or & d'argent & de leurs habits pretieux sous couleur de prest, ne doit estre appelé larcin, puis que Dieu les leur auoit donnés : car il est maistre de tous les biens de ce monde : Il les donne & oste selon sa volonté.

### *DU LABEUR ET DE L'OISIVETE.*

Contre ce vice nostre Apostre nous donne deux remedes. Le premier est de fuir l'oïsiuete & travailler de ses mains. C'est le commandement de l'Apostre en la 2. aux Theffaloniens ch. 3. *Nous entendons qu'il y en a entre vous qui cheuinent desordonnément, ne faisans rien, mais viuans curieusement : Ausquels nous denonçons qu'en travaillant, ils mangent leur pain paisiblement.* Car si nous auons à rendre conte à Dieu, mesme d'vne

ne parole oisive, combien plus de la vie entiere passée en oisive:é?

Quand Dieu en sa Loy, commande de se reposer au septième iour, il presuppose qu'on a trauaillé és six iours qui ont precedé. Et combien que ces mots, *Tu trauailleras six iours*, ne soyent pas vn commandement de trauailler continuellement six iours entiers, mais vne concession par laquelle Dieu nous octroye six iours pour subvenir par nostre trauail aux necessités de cette vie, si est ce que celui qui a passé ces six iours sans rien faire, a peché contre l'intention du Legislatteur. Au 31. chap. des Proverbes, la femme vaillante est louée, laquelle *se leue de grand matin, donne à ses seruantes leur tasche, reuest sa famille de doubles vestemens contre la froidure, fait provisions en la saison: fait des ouvrages qu'elle vend aux marchands.*

Et pour reprendre la chose de plus haut, Moyse dit que Dieu auoit mis Adam dans le iardin d'Eden pour le cultiuer. Ce n'estoit pas afin de subvenir à ses necessités: car la terre lui furnissoit toutes choses abondamment sans labour, & les arbres estoient chargés de fruiçts: mais seulement pour lui donner de l'occupation. Combien plus maintenant l'homme est-il obligé au trauail, depuis que Dieu en punition de son peché l'a condamné à gagner son pain à la sueur de son visage?

Considérez les mains de l'homme combien elles sont souples & adroites, & propres à toute sorte d'ouvrages. L'homme peut-il confide-

rer ses mains qu'il ne reconnoisse qu'elles ne lui sont pas données pour les tenir en son sein, & auoir les bras croisés?

Ce beau Soleil qui éclaire le monde, est-il créé pour éclairer ceux qui dorment, ou qui vivent en oisiveté?

Considérez que toutes les creatures du monde agissent & trauaillent. Le Soleil, la Lune & les Astres se meuent continuellement. Les riuieres coulent. La terre trauaille à produire des fruiçts. Les oiseaux trauaillent à faire leurs nids, & à nourrir & éleuer leurs petits. L'homme seul demeureroit-il oisif, qui a beaucoup plus de tasche que les autres animaux, & qui a besoin de beaucoup plus de choses? ayant outre la nourriture besoin de vestemens, de maisons, de meubles & de tant de mestiers necessaires à la vie & à la societé humaine? Et qui outre ces choses terriennes, doit trauailler aux choses spirituelles, à instruire son entendement, à regler ses affections, à dompter ses conuoitises, à preuenir les tentations de Satan & du monde, & à leur resister, & par la foy & par les bonnes œuvres, s'auancer vers le royaume des cieux?

Considérez aussi que les pluyes tombantes sur la terre engraisent & rendent fertiles les terres labourées & cultiuées, mais non les terres qui sont demeurées en friche par la negligence du possesseur. Car Dieu enuoye sa benediction sur le labour de l'homme, & non sur son oisueté. C'est ce que dit Salomon au 24. chap.

châpitre des Prouerbes, *l'ay passé pres du champ de l'homme paresseux, & pres de la vigne de l'homme depourueu de sens, & voila tout y estoit monté en chardons, & la cloison de pierres estoit demolie.*

Est bon de considerer certains petits animaux que Dieu a mis deuant nos yeux pour nous estre vn exemple d'industrie & assiduité au trauail. Telles sont les araignes desquelles les hommes ont appris à faire de la toile. Et les mouches à miel trauaillantes avec vne admirable industrie à faire le miel & la cire. Et les formis, auxquelles Salomon au 6. chap. des Prouerbes renuoye le paresseux, disant, *Va paresseux à la formis & considere ses voyes, laquelle n'ayant point de capitaine ni de conducteur, prepare en Esté sa viande, & amasse durant la moisson sa mangeaille.*

On remarque és histoires Romaines, que ç'a esté vn temps de grandes vertus ciuiles & militaires, quand on prenoit de la charruë les Generaux d'armées, qui auoyent les mains si pleines de durillons, qu'on eust dit qu'ils auoyent marché sur les mains.

Vray est que Dieu nous commande de lui demander nostre pain quotidien, mais ce n'est pas afin que demeurans oisifs nous attendions qu'il nous fournisse nostre nourriture : Ains c'est afin que nous reconnoissions que le succez de nostre trauail depend de sa benediction. Dont aussi sainct Paul 2. Thessal. 3. dit, *que celui qui ne travaille point ne doit point manger.* Iesus

Christ disant, *Veillez & priez que vous n'entriez en tentation*, a ioint la vigilance & le trauail avec la priere, de peur que nos prieres ne soyent oisues, & que nostre trauail ne soit infructueux.

Seroit long de vous faire vn denombrement des effects de l'oisiueté, & de tous les maux qui en adviennent. Le moindre mal est celuy que Salomon met au 6. chap. des Prouerbes, a scauoir la povreté & la ruine du bien de la maison, disant au paresseux, *Ta povreté viendra comme vn messenger, & ta disette comme vn homme équipé.* Et dit que du long dormir viennent les robes deschirees.

Prenez-y garde, & vous verrez que la vie de l'homme oisif est chagrine & pleine d'ennui: deuant le dîner, apres s'estre reveillé au son des plats, il a bien de la peine à tirer ses pieds hors du liët: il dit en soi-mesme, où irai-je, & à quoi employerai-je cette iournée? Il cherche donc des compagnons de son oisiueté qui l'aident à perdre le temps. Son corps s'alangourit, son esprit s'abrutit: Il a les mains liees de liens inuisibles, plus forts que les cordes & les chaines. Car il n'y a point de liens plus forts que ceux qui sont volontaires, & que l'homme entretient expres.

En ce passage S. Paul nous enseigne que la paresse pousse l'homme au larrecin, puis que pour s'abstenir de derobber il veut que l'homme trauaille de ses mains. Car vn homme accoustumé à ne rien faire, ne gagnant rien par son trauail, tasche de s'accommoder du bien d'au-

d'autrui : estant assis, les bras croisés, il regarde d'un œil envieux & chagrin la benediction de Dieu sur le travail d'autrui. Au contraire vous verrez qu'un homme diligent & actif, a un esprit gay, & se réjouit de voir la benediction de Dieu sur son labour.

L'oisiueté aussi rend les hommes curieux, & s'enquerans de choses dont ils n'ont que faire: comme dit S. Paul 2. Theff 3. qu'il y auoit parmi eux des personnes qui ne faisans rien viuoyent curieusement. Ne faisans rien, ils parlent de tout: n'ayans rien à faire chez eux, ils s'enquestent des affaires d'autrui, & en mesdisent & glosent les meilleures actions, y apportans vne sinistre interpretation.

Et combien que l'oisiueté soit un vice lasche & mol, si est-ce qu'il est merueilleusement puissant à corrompre les mœurs. Tout ainsi que les eaux dormantes, & qui ne coulent pas, se corrompent & empuantissent aisément, & le bled se corrompt & s'eschauffe au grenier, s'il n'est souuent remué, ainsi les hommes se corrompent & deviennent mauuais à faute d'occupation. En ne faisant rien on apprend à mal faire. L'oisiueté est l'oreiller du diable. Car l'homme estant mauuais de sa nature, & enclin à mal, si vous ne lui taillez de la besongne il reuiert à son naturel par necessité. Dont nous auons un exemple en Dauid, lequel estoit oisif se pourmenant sur la platte forme de son hostel quand il vit Bethsabée se lauuant, & la conuoita. Ce mal ne lui fust point adueny, si alors il eust

estudié à la Loy de Dieu, ou eust vaqué aux affaires de son Royaume. S. Paul au 1. ch. de l'Épistre à Tite dit, que *les Cretains sont ventres paresseux & mauuaises bestes*: accouplant la paresse avec la mauuaistié. Mais Satan voulant tenter vn homme actif & diligent, ne sçait où le prendre, pource qu'il le trouue tousiours empesché.

Et cette humeur lasche & oisue va tousiours en croissant. Car tant plus vn homme est long temps à ne rien faire, tant plus il a de peine à se mettre au trauail. Le souverain remede est que Dieu lui enuoye des rudes afflictions, qui le poussent par force à penser aux moyens de s'en deuelopper.

Mais nostre Apostre ne se contente pas de dire, *qu'il travaille de ses mains*, mais il adjouste, *En ce qui est bon*. Car comme il y a vne oisueté inquiète, aussi il y a vn mauuais travail, pire que l'oisueté. Tel est le trauail de ceux qui font des longs pelerinages pour visiter des reliques & gagner des pardons. Tel le trauail de ceux qui font des images, qui seruent à idolatrie, & leur font des habits & robes magnifiques. Tel est le trauail de ceux qui se fouëtent eux-mesmes, & vont pieds nuds en mendiant: & de ceux qui repetent cinquante fois vne mesme oraison en vne langue qu'ils n'entendent pas.

Le mets en ce rang les mestiers qui ne seruent qu'à la volupté & à corrompre les mœurs: comme sont les mestiers de Comediens, & de faiseurs

faiseurs de fards & de poudres : & les ouvriers d'affiquets pour orner les femmes : & les inventeurs de nouvelles saulces & friandises. Et ceux qui s'estudient à des subtilités pour colorer le mensonge , & mille semblables occupations , qui surpassent en nombre les mestiers & occupations utiles à l'Eglise , ou à la Republique. Que si vous y prenez garde de pres vous trouuerez que les mestiers qui seruent à la volupté & à la superfluité , sont beaucoup plus estimés , & qu'on gagne d'auantage qu'à ceux qui sont necessaires pour la vie.

Ne doit estre omis , que nostre Apostre disant, *qu'il traueille de ses mains*, monstre que Dieu a agreables les mestiers quelques petits qu'ils soyent, par lesquels vn artisan traueillant de ses mains, tasche de gagner sa vie, & fuit l'oisiueté. Ce qu'il mesme a monstre par son exemple traueillant de ses mains à coudre des pauillons, combien qu'en dons & graces de Dieu il ne fust inferieur à aucun homme qui fust sur la terre. Lequel mestier, sans doute, il auoit appris estant Pharisien. Car communément chascun Pharisien auoit vn mestier , duquel il consacroit le fruct au temple de Ierusalem.

Toutesfois quand S. Paul veut que l'homme traueille de ses mains, il ne faut pas prendre ces mots à la rigueur. Ne faut pas s'imaginer que tous ceux là soyent oisifs qui ne traouillent point à des ouurages qui se font de la main: car il y a des traouaux de l'esprit , qui bien souuent sont plus penibles , voire plus utiles que tous

les trauaux des artisans qui trauailent des mains. Tel est le trauail d'un Prince, veillant pour le bien de ses sujets. Tel le trauail des Iuges examinans les procez & rendans iustice à vn chacun. Tel le trauail d'un fidele Pasteur vaquant à l'endoctrinement & à la conduite de son troupeau. Tout ainsi qu'en vn nauire quand on void des matelots qui grimpent aux mats, qui tendent les cordages, qui vident la pompe & les eaux puantes qui sont au fonds du nauire, on diroit que ceux-là font tout l'ouurage. Mais il y a le maistre pilote assis au gouuernail, lequel semble se reposer, & cependant il fait plus lui seul que tous les autres ensemble. Car par sa conduite le nauire tient sa route, euite les bancs, & arriue au port desiré. En la societé ciuile le Magistrat est comme l'œil du corps de la Republique, mais les artisans & les laboureurs, en sont les bras & les iambes. Est certain que quand au Pseu. 90. nous demandons à Dieu qu'il *benisse le trauail de nos mains*: sous le labour des mains nous comprenons aussi le trauail de l'esprit: selon la façon de parler de l'Escriture, laquelle parlant de Dieu, dit que le monde & les creatures sont l'ouurage de ses mains, combien que Dieu n'ait point de mains.

Contre ce commandement, qui nous oblige au trauail, pechent principalement les Moines de ce temps, lesquels font profession d'oisiveté, faisant des saincts afin d'estre iuutiles, viuans du trauail d'autrui: semblables aux frelons

&

& mouches guespes qui mangent le miel des abeilles. Ils sont comme les oiseaux du ciel qui ne filent, ni ne sement, ni ne moissonnent, mais leur pere qui est en terre les nourrit abondamment : povres en particulier, mais riches en commun. Les premiers Moines iadis estoient povres hermites, gagnans leur vie du travail de leurs mains, chasses és deserts de Syrie & d'Egypte par les cruelles persecutions des Empe-reurs Diocletian & Licinius. Esquels deserts ils se bastissoyent des petites cabanes, esquelles ils travailloyent de leurs mains faisant des petits panniens & semblables ouvrages avec des fueilles de palme. On ne les voyoit point par les rues, & n'avoient point tant de diuers ordres distingués d'habits & de regles, & n'estoyent sujets à l'Euesque Romain. On ne voyoit point de Moines mendians, allans de porte en porte, portans vne besasse sur l'espaule; qui est vne vie fort desplaisante à Dieu.

## DE L'AUMOSNE.

Reste le deuxiême remede contre le large-cin, a scauoir l'aumosne & la subvention charitable envers le povre, selon que dio nostre Ap-  
*postre, qu'il travaille de ses mains, afin qu'il ait pour départir à celui qui en a besoin.*

De cela vous pouuez recueillir combien l'aumosne est necessaire & agreable à Dieu, puis que saint Paul veut que l'artisan, qui gagne son pain du travail de ses mains, distroye

& mette à part vne partie de son gain, pour donner à celui qui en a besoin. Car Dieu ne regarde pas tant à la grandeur de l'aumosne, que de combien elle est prise, & quelle est l'affection du donneur.

Ce propos doit commencer par la consideration de la prouidence de Dieu, qui a ainsi disposé les choses humaines: ayant voulu qu'il y ait des povres & des riches, des petits & des grands, afin que l'inegalité des conditions soit vn lien de la societé humaine: & que les povres ayent besoin de l'assistance des riches, & les riches ayent besoin du seruire des povres & des petits. Tout ainsi que la main seroit vn outil mal propre à seruire le corps, si tous les doigts estoient d'égale longueur, ainsi d'vne multitude de personnes égales en condition, on ne composera iamais vne bonne Republique; en laquelle tous seroyent seruiteurs, pour ce que tous seroyent maistres.

Par ce moyen Dieu a taillé de la besongne à tous, & fourni à tous matiere de bonnes ceuvres, ayant préparé aux povres la couronne de patience, & aux riches la couronne de charité & liberalité. Et afin qu'on ne manque iamais d'occasion d'exercer charité, Iesus Christ a predit à ses disciples, *Vous aimez toujours les povres, mais vous ne m'aimez pas toujours*, Iean 12. Et Dieu a predit à son peuple qu'il n'y auroit iamais faute de souffreteux au pais, Deuter. 15. C'est l'exhortation de l'Apostre aux Hebrieux chapitre 13. *Ne mettez en oubli la beneficence &*

*communication, car Dieu prend plaisir à tels sacrifices. Et S. Iaques au 1. chap. La religion pure & sans macule enuers nostre Dieu & Pere, est de visiter les orphelins & les vefues en leur tribulation. Et S. Iean en la 1. Epistre chap. 3. Celui qui a des biens de ce monde, & void son frere auoir necessité, & lui ferme ses compassions, comment demeure la charité de Dieu en lui?*

Ce deuoir a esté soigneusement recomman-  
dé au peuple d'Israel par la Loy de Moÿse, où il est defendu aux proprietaires des champs, de recueillir ce que la terre rapporteroit d'elle mesme en la septième année, qui estoit l'année du repos de la terre; afin que ce que la terre produiroit d'elle mesme, fust pour le povre & pour l'estranger.

Par la mesme Loy, est commandé aux Israe-  
lites de laisser en moissonnant quelques rangs d'espics, pour la nourriture de la vefue & de l'orphelin.

Bref, ce commandement est de telle impor-  
tance, qu'au iour du iugement, les hommes se-  
ront iugés, selon qu'ils auront nourri & reuestu  
Iesus Christ en ses membres. Ce qui toutesfois  
ne doit estre pris, comme si tous les hommes du  
monde deuoient estre iugés par cette sentence:  
Car il y en a plusieurs qui n'ont point subvenu  
aux povres, non par faute de charité, mais par  
faute de moyen. S'en trouueront plusieurs qui  
ont esté liberaux enuers les povres, desquels au  
reste la vie a esté profane & tres-meschante.  
Mesmes se trouueront des personnes, qui s'est-

tans enrichis par fraudes & rapines, donnent aux povres vne partie de ce qu'ils ont dérobbé, comme voulans composer avec Dieu, & l'appeler pour auoir part au butin. Cette sentence donc ne peut estre accommodée à toutes sortes de personnes, & n'est qu'une partie des procédures qui se feront au dernier iour.

Or pour nous inciter à charité enuers le povre, Iesus Christ en ce iugement declarera que le bien qui est fait aux povres en son Nom, il l'estime l'estre fait à lui mesme. Qui est certes vn grand honneur de donner à celui qui s'est donné soi mesme pour nous. De reuestir celui qui pour nous sauuer s'est reuestu d'une chair semblable à la nostre. D'estre comme la main de Dieu pour distribuer ses biens. D'estre imitateur des actions de Dieu, lequel donne toujours & ne reçoit iamais aucun bienfait. Pourtant tout homme craignant Dieu qui voit les povres freres se presenter à lui pour demander assistance, dira en soi mesme, *Voila les receueurs de Iesus Christ*. C'est le Fils de Dieu qui demande ses droits : car nous ne sommes pas propriétaires des biens de ce monde, mais seulement administrateurs. Dont aussi il nous sera dit, *Ren conte de ton administration*, Luc 16. Je ne suis pas meilleur que ce povre, car il est aussi bien que moi créé à l'image de Dieu, & Iesus Christ est aussi mort pour lui : Mais il plait à Dieu me traiter plus doucement que lui, & couvrir ma table de bonnes viandes, & me donner moyen de me vestir commodément, afin de me donner  
moyen

moyen & occasion d'exercer charité & amasser vn threfor au ciel.

Car Dieu se constitue detteur de nos aumosnes, comme il est dit au 19. chap. des Prouerbes, *Celui qui a pissé du chesif preste à l'Eternel, & il lui rendra son bienfait.* Iusques là que Iesus Christ au chap. 10. de S. Matthieu declare que celui qui aura donné vn verre d'eau froide à vn de ces petits, qui sont ses disciples, ne perdra point son salaire. Pourrions-nous consigner nostre argent en main plus seure qu'en le mettant en la main de Dieu? N'est ce pas vne action grandement fructueue que de donner ce qui n'est pas à nous, afin d'acquérir des biens qui seront à nous à perpetuité? De donner ce que nous ne pouuons garder, afin d'acquérir des biens que nous ne pouuons perdre? & faire vn eschange des biens terriens & perissables avec les celestes & eternels? Car de vrai, Mes Freres, vous deuez tenir pour chose tres-certaine, que de tout le bien que vous possédez, rien n'est à vous que ce que vous avez donné. C'est ce que vous emporterez de ce monde, & que vous trouverez au Royaume des cieux; comme dit Iesus Christ au 16. chap. de S. Luc, *Faites vous des amis des richesses iniques, lesquels quand vous defandrez vous recevront aux tabernacles eternels.* Pourtant on peut dire à vn riche auare & cruel enuers le povre, Pourquoi regardes-tu le ciel où tu n'as rien amassé? Pourquoi appelles-tu Dieu ton Pere, veu que tu es cruel enuers les enfans?

C'est pourquoi S. Paul au 9. chap. de la 2. aux Corinthiens, compare l'aumosne à vne semence, laquelle semble perdue en la iettant sur la terre, mais qui dans peu de mois sera de grand rapport en la saison. C'est le sens des paroles de Salomon au chap. 11. de l'Ecclesiaste: *Jette ton pain sur les eaux, car avec le temps tu le retrouveras.* Car celui qui donne l'aumosne semble ietter son bien comme s'il iettoit son pain en la riuere, mais en son temps il en cueillera vn grand profit. Mais quant à ceux qui sont durs & sans compassion enuers le povre, il est dit au 21. chap. des Proverbes, que *celui qui bousche son oreille au cri de l'indigent, il criera & on ne lui respondra point.*

Nostre Seigneur Iesus, au chap. 11. de S. Luc, nous remarque vn grand profit qu'apportent les aumosnes, disant, *Elargissez aumosne de ce que vous avez, & toutes choses vous seront nettes.* Car tout ainsi que les Israelites, par les premieres des fruiçts de leur terre, offrans quelques gerbes d'espics, & vne corbeille de nouveaux fruiçts, sanctifioyent toute la recolte de l'année: ainsi ce que vous prenez de vos biens pour le donner aux povres, sanctifie toute la masse de vos biens, & en rend l'usage legitime & agreable à Dieu.

Ces exhortations cependant n'empeschent pas de dispenser de ses biens avec discretion, comme il est dit au Pseau. 112. *Le debonnaire fait aumosne, il dispense ses affaires avec raison.* Il faut faire du bien à tous, mais principalement  
aux

aux domestiques de la foy, 1. Corinth. 7. Ce sont ces aumosnes que Iesus Christ dit estre faites à lui mesme, Matth. 25. L'homme prudent & charitable a la bourse ouverte, mais il ne l'a pas percée ni renversée. Il ne doit point donner à ceux qui s'en moquent, ou qui en empirent, & qui pouans gagner leur vie par leur travail, sont par les aumosnes entretenus en oisiveté. Ses aumosnes ne seront point ambitieuses, afin d'estre veu & remerciée. Ains elles se feront en secret, & Iesus Christ nous promet de le rendre à descouvert, Matth. 6. Il ne donnera point à regret, ains il estimera recevoir quand il donne. Dieu est clement s'il pardonne aux aumosnes faites avec ostentation, & ne punit pas tels bienfaits.

Sur cela, Mes Freres, nous devons donner gloire à Dieu, & confesser que les meilleurs d'entre nous sont fort éloignés de la charité que Dieu nous commande en sa parole. S'en trouuera-il parmi nous qui obeissent au commandement de Jean Baptiste au 3. chapitre de saint Luc, où il veut que celui qui a deux robes en donne l'une à celui qui n'en a point? Ou qui suiue le conseil du Seigneur, qui veut que quand nous faisons vn festin, nous inuitions les povres, qui n'ont point le moyen de rendre la pareille? N'est-il pas vrai que l'Eglise Romaine habille plus soigneusement les images des Saints, que nous ne revestons les povres qui sont créés à l'image de Dieu?

Que le Seigneur Iesus qui s'est rendu povere en biens terriens, afin de nous enrichir en biens spirituels, vueille eschauffer vos cœurs d'une charité ardente : & vous rendre auaricieux d'une sainte auarice, par laquelle vous faciez vn fonds de bonnes œuvres, & amassiez vn tresor au ciel. Afin qu'ayans semé en terre vous moissonniez au ciel. Où Iesus Christ nous attend, estant monté au ciel, afin de nous preparer lieu, & nous mettre en possession des biens qu'il nous a acquis par l'effusion de son sang. A lui, avec le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire es siecles des siecles.

DE V-

